

# COMMISSION ECB DU CNPN du Jeudi 22 Février 2018

## AVIS SUR LE BILAN ET L'ÉVALUATION DU PNA LOUTRE D'EUROPE (2010-2015)

La présentation est claire et synthétique; elle est satisfaisante dans la forme avec une bonne complémentarité entre les composantes du programme d'actions (connaissance, protection, gestion et communication/éducation), réparties en 31 thématiques, et une restitution assez complète des résultats obtenus. Sur les 31 propositions d'actions initiales, 25 ont été réalisées, entièrement ou partiellement, dont 18/21 correspondent à des priorités de niveau 1.

Depuis 1982, date de la création du « groupe loutre » de la SFPEM et les premiers plans de sauvegarde / restauration de la loutre mis en œuvre par le Ministère chargé de l'Environnement, et dès 1987, on constate, d'une part, une importante reconquête des territoires désertés et un bon état de santé des populations principalement situées dans le Massif central et ses marges, dans le Centre-Ouest atlantique et la Bretagne et, d'autre part, une situation globalement défavorable sur les régions situées en marge de l'aire de répartition actuelle : les Hauts de France, la Champagne-Lorraine-Alsace, la Bourgogne-Franche-Comté, et les régions géographiques Rhône-Alpes et Provence Côte-d'Azur. L'animation du plan et la déclinaison mise en place dans les régions ont plutôt bien fonctionné et ont donné des résultats satisfaisants. En tout état de cause, le plan a suscité une véritable motivation et une implication appréciable chez les APNE, certains Conservatoires régionaux (CREN) et CPIE et structures chargées de sa mise en place (ARB, ONCFS, Syndicats de rivières, PNR, services départementaux de l'état...). Le travail d'expertise et de conseil concernant la prédation de la loutre sur certaines exploitations piscicoles a été particulièrement bien accueilli par la commission ECB.

Considérant que le bilan et l'évaluation sont réalisés par l'association chargée de l'animation du PNA, la commission regrette d'autant plus que le comité scientifique du PNA n'ait été réuni qu'une seule et unique fois, juste avant la validation par le CNPN le 17 mars 2010.

Globalement la réalisation des actions est jugée satisfaisante avec toutefois quelques interrogations au sujet du programme concernant l'exploitation des cadavres de loutres et les études écotoxicologiques afférentes, considérées comme peu abouties. Par ailleurs, une remarque critique, d'ordre déontologique, concerne l'étude réalisée sur la génétique des populations, qui s'est trouvée en concurrence directe avec un programme national en cours (portant sur 144 échantillons/cadavres répartis sur l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce), mené et financé par l'ONCFS, le Muséum des sciences naturelles d'Orléans et Catiche productions.

S'agissant d'un bilan, pour plus de discernement, la commission aurait souhaité que l'évaluation puisse faire la distinction entre les opérations programmées par le PNA et déclinées par régions, celles menées en région de manière autonome, dans le cadre de l'exécution des PRA et, enfin, les actions entreprises sous d'autres programmes, comme celles pilotées par l'ONCFS, dans le cadre du réseau des mammifères semi-aquatiques du bassin de la Loire ou par le Muséum d'Orléans et VetAgroSup et financées par le Plan Loire Grandeur Nature...

Un point serait à approfondir, à contrôler et, le cas échéant, à améliorer à l'avenir : ce sont les passages à loutres et certains équipements (tunnels et dalots) pour le franchissement des ouvrages routiers, en faveur des mammifères semi-aquatiques'. Ceux-ci, selon l'AFB milieux aquatiques, peuvent constituer des obstacles partiels ou des contraintes (effet « goulot » et zones d'accélération de courant) pour le passage des poissons et ainsi perturber leur déplacement par rétrécissement du cours d'eau. Il serait opportun de surveiller ces aménagements et de mieux évaluer le problème à l'avenir.

Le CNPN, après évaluation, valide le bilan du PNA loutre et suggère pour le futur PNA, en cours de rédaction, de limiter le nombre des actions et de se concentrer sur des opérations d'expertise (déprédations sur piscicultures, écotoxicologie) et de protection effective (passages à loutres, protection spécifique de sites...)



Michel METAIS  
Président de la Commission ECB